



Travaux fait par un locataire bricoleur

Par marie3du75

Bonjour,

mon locataire propose de faire des travaux (changement de parquet qui se pose, peinture dans l'appartement,...à qu'il me loue.

Comment faire pour ne pas avoir de problème concernant d'éventuels problèmes ? (je ne pense pas qu'il risque de faire quoi que ce soit sur l'immeuble, il ne va pas changer un robinet donc pas de fuite).

Et de combien le dédommager ?

merci à vous
A+

Par Henriri

Hello !

Vous ne pouvez pas... être sûr de n'avoir pas de problème / d'éventuels problèmes... consécutifs à des travaux officiels dédommagés "au noir".

A+

Par Isadore

Bonjour,

Juridiquement, vous n'avez pas à le dédommager, mais vous pouvez signer un accord en ce sens. Et à moins que votre locataire soit un professionnel du secteur, avec les assurances qui vont bien, vous n'aurez pas de garanties.

Sans causer de dommages à l'immeuble, il peut causer des dommages à votre appartement : malfaçons, maladresses...

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les "embellissements" (= revêtements de sol et de mur) ne sont pas des transformations des lieux loués.

Dans ce cas, le locataire fait ce qu'il veut, quitte à assumer des malfaçons lors de l'état des lieux de sortie.

D'ici là, vous n'acceptez rien, ne payez rien et vous serez en droit de lui refacturer la remise en état moins la vétusté.

Si vous le payez "au black", c'est hors juridique : aucune garantie non plus de toute façon.

Par marie3du75

ouhla non, non très loin de moi tout ces problemes.

Sur La peinture, elle est super vieille, il se propose de la refaire.
je n'ai pas trop envie de lui dire "bah vas y, tant mieux pour moi"

je prefererai faire cela en bonne intelligence.
Est ce possible ?

par exemple réduction sur le loyer ?

(pas de black, ce n'est pas honnête pour personne)
merci

Par yapasdequoi

une réduction sur le loyer c'est du black.
Mais c'est vous qui voyez.
vous pouvez aussi envoyer une entreprise (assurée) faire le travail.

Par marie3du75

ok
par contre, j'avais du mal à chercher sur le moteur bien connu.
cela me remontait toujours quand il y avait des travaux gênant et que le locataire réclamait une baisse
j'ai trouvé ça au final:

<https://www.seloger.com/mettre-en-location/pendant-la-location/reduction-de-loyer-contre-travaux-quelles-sont-les-procedures.htm>

Merci

Par yapasdequoi

C'est votre décision.